

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°5 (arrêté de promulgation du 24 février 1934)

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
24 février 1934

Numéro JO
n° 447 du 28/02/1934

Date du numéro
28 février 1934

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1° 44, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1° » octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu l'arrêté interministériel (air-colonies), du 26 janvier 1934, relatif à l'attribution de primes d'achat pour avions privés aux citoyens français résidant aux colonies au cours de l'exercice 1934, inséré au Journal officiel de la République française du 31 janvier 1934;

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1, — Est promulgué à la Côte française des Somalis l'arrêté interministériel (air-colonies) du 26 janvier 1934 susvisé, relatif à l'attribution de primes d'achat pour avions privés aux citoyens français résidant aux colonies au cours de l'exercice 1934 art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON- BAISSAC